



Appel à projets 2021

—

Destiné aux acteurs associatifs portant sur les activités des séjours de cohésion franciliens 2021 dans le cadre du SNU

Pièce-jointe :

- Guide activités du séjour de cohésion SNU 2021
- Modèle de fiche vierge d'activités pour candidature

Le Service national universel (SNU) est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il concerne les jeunes de nationalité française volontaires âgés de 15 à 17 ans, nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006.

Le SNU se décline en quatre phases successives :

- Une phase préalable d'information qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Elle se traduit notamment par l'organisation de temps d'information et de sensibilisation sur le temps scolaire.
- Un séjour de cohésion de douze jours, destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience.
- Une mission d'intérêt général de 84 heures minimum inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel.
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Les phases 2 et 3 constituent le socle du dispositif et sont obligatoires dans le cadre du SNU. La 4e phase est facultative et constitue un souhait du volontaire de prolonger son engagement.

L'Île-de-France poursuit l'objectif de l'accueil de 2 080 jeunes franciliens sur son territoire et de l'envoi de 1 770 jeunes au niveau du territoire national.

Dans chaque département, une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du dispositif sur la base des orientations définies nationalement par la sous-direction SNU au sein de la DJEPVA. Sous la direction des DASEN et des services départementaux de l'éducation nationale, l'équipe projet mobilise les services de l'État autour du dispositif.

La DRAJES d'Île-de-France et les équipes projet départementales en charge du SNU de l'Île de France recueillent à travers cet appel à projets, les candidatures des associations d'éducation populaire et de jeunesse locales pour intervenir au sein des séjours de cohésion 2021.

Les informations sur le SNU sont disponibles sur : <https://www.snu.gouv.fr/>

Cet appel à projets est ouvert à toutes les associations loi, sans condition d'agrément, et vise à identifier des partenaires pour l'intervention d'associations régionales ou locales dans le cadre du Service national universel. Il est ouvert aux associations souhaitant concourir à la mise en œuvre du SNU. Il concerne l'intervention dans le cadre des séjours de cohésion.

Il définit pour l'année 2021 les modalités de l'octroi des subventions. Il précise les conditions d'éligibilité à cet appel à projets pour les contenus pouvant être retenus, les modalités ainsi que les précisions nécessaires quant à la constitution du dossier de demande de subvention.

CRITERES D'ELIGIBILITE 2021

1. ASSOCIATIONS ELIGIBLES

Est éligible au titre du SNU dans le cadre du cahier des charges national portant sur les activités et contenus du séjour de cohésion :

- Toute association régulièrement déclarée au répertoire national des associations [RNA] de la préfecture et à jour de ses obligations déclaratives à l'INSEE, et qui souhaite intervenir dans le cadre d'au moins un des séjours de cohésion d'Île-de-France ;

L'association doit justifier d'un respect de son fonctionnement statutaire (*réunissant de façon régulière ses instances statutaires, veillant au renouvellement de celles-ci, ayant une gestion financière transparente par exemple*). Les conditions suivantes s'appliquent également :

- Elle doit respecter la liberté de conscience de ses membres.
- Elle ne peut pas proposer des actions à visée communautariste ou sectaire.
- Elle doit avoir plus d'un an d'existence.
- Elle doit justifier d'un rapport d'activité et de comptes annuels approuvés en assemblée générale (*compte de résultat, bilan comptable et, le cas échéant, l'annexe explicative*).

2. PROJETS ELIGIBLES

a. Contexte

Le séjour de cohésion poursuit 4 objectifs :

- accroître la cohésion et la résilience de la Nation en développant une culture de l'engagement ;
- garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge ;
- renforcer l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel ;
- valoriser les territoires, leurs dynamiques et leurs patrimoines culturels et naturels.

- Caractéristiques du Séjour de cohésion :
 - Du 21 juin au 2 juillet 2021
 - Durée : 12 jours
 - Public : Jeunes de 15 à 17 ans
 - Lieux et capacité d'accueil : cf. annexe 1
- Un centre de cohésion SNU accueille entre 100 et 300 volontaires et un nombre déterminé de cadres et de tuteurs. L'effectif du centre est divisé en « maisonnées » de filles et en « maisonnées » de garçons.
- Ces maisonnées sont non-mixtes et sont constituées par le chef de projet en amont du séjour, conformément à un objectif de brassage et dans l'optique d'encourager la cohésion et la responsabilité collective.
- Les maisonnées, composées de 10 à 14 personnes, sous la direction d'un tuteur, constituent l'unité de vie courante.
- Installées autant que possible en chambrées, elles permettent en particulier l'intégration des mineurs identifiés en situation de handicap ou de vulnérabilité.
- Pour chaque maisonnée, un tuteur majeur est chargé de la supervision de la vie courante du groupe, de l'animation lors des activités et des « conseils de maisonnées ». Chaque maisonnée disposera d'un espace de vie commun et d'au moins une installation sanitaire autonome.
- Les maisonnées sont regroupées au sein d'une compagnie, sous la direction d'un capitaine de compagnie et d'un adjoint.
- Les compagnies sont toujours mixtes et les activités sont autant que possible conduites dans ce cadre, dès que leur organisation dépasse le niveau de la maisonnée.
- Le séjour de cohésion promeut les valeurs républicaines au travers de l'expérience de la vie collective.
- Le séjour est ponctué par la manifestation régulière des symboles de la République et de la Nation, au premier rang desquels le lever des couleurs et le chant de l'hymne national.
- La vie collective doit permettre de faire l'expérience d'une citoyenneté active, notamment au travers de « conseils de maisonnées », organisés quotidiennement par les tuteurs.
- Une cérémonie de clôture, présidée par les autorités locales (Préfets/Recteurs ou leurs représentants), est organisée en fin de séjour.
- Les chefs de projet départementaux réalisent les emplois du temps des séjours de cohésion. Ils veillent, en lien avec le directeur du centre et son conseiller pédagogique, que les activités soient construites sur des principes de pédagogie active et d'éducation non-formelle.

ATTENTION :

Compte tenu du contexte sanitaire et du protocole ACM susceptible d'être en vigueur à la date du séjour, une jauge réduite pourra être appliquée et impactera le nombre de jeunes concernés par les activités proposées dans le cadre de cet appel à projet.

Afin de connaître les dernières informations relatives aux capacités d'accueil à la date des séjours, nous vous conseillons de vous rapprocher des correspondants départementaux si nécessaire (page 12).

b. Thématiques abordées lors des séjours de cohésion

Les activités des séjours de cohésion sont structurées autour de sept thématiques. Les volontaires devront tous aborder, pendant les séjours de cohésion, ces sept thématiques. Les modalités opérationnelles pour aborder ces thématiques sont diverses : ateliers, modules, temps d'échanges etc. Certaines activités peuvent aborder conjointement plusieurs thématiques.

Les activités « descendantes » (cours magistraux, explications de présentations powerpoint etc.) seront réduites au strict minimum et ne doivent en aucun cas être au cœur des séances proposées. L'ensemble des activités reposera sur une pédagogie active développée au sein de petits groupes et favorisant les mises en situation concrètes, la responsabilisation des volontaires et la participation de tous.

Les thématiques abordées dans le cadre des séjours de cohésion sont les suivantes :

- Activités physiques et sportives et de cohésion ;
- Autonomie : mobilité, connaissances des services publics, accès aux droits et promotion de la santé ;
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes ;
- Culture ;
- Découverte de l'engagement ;
- Défense, sécurité et résiliences nationales ;
- Développement durable et transition écologique et solidaire.

Les objectifs et finalités ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces différentes thématiques sont définies dans le guide joint au présent appel à projets.

Les réponses seront adressées via « Mon compte Asso » selon la procédure détaillée ci-après. Les structures déposeront également sur « Mon compte Asso » le modèle de fiche vierge joint pour détailler leur projet.

Qu'il s'agisse du projet associatif ou d'une activité spécifique, **la qualité du projet** présenté constitue un élément d'appréciation prioritaire d'une demande de subvention. La demande doit donc être étayée et justifier le besoin particulier d'un financement.

Spécificités retenues par les équipes projets départementales SNU

Les chefs de projet départementaux, dont la liste figure en annexe 2, sont également à la disposition des candidats pour toute demande de précision concernant les modalités de mise en œuvre, de dépôt et le contenu attendu pour les séjours.

ACADEMIE DE PARIS

Paris - 75

Le département de Paris accueillera deux centres de cohésion : CISP Kellermann dans le 13^{ème} arrondissement (250 jeunes accueillis) et Hôtel Meininger et CISP Ravel dans le 12^{ème} arrondissement (250 jeunes accueillis).

Spécificités relatives aux activités :

Le département invite les partenaires à proposer des activités dans le cadre strict des thématiques définies dans le guide joint à l'appel à projet.

Sur l'idée de « l'engagement d'hier et aujourd'hui », les activités s'inscrivant autour de l'histoire et du patrimoine parisien seront plébiscitées.

Les centres de cohésion se trouvent à proximité de lieux et installations tels que le Bois de Vincennes, des complexes et installations sportives, etc.

Spécificités relatives au département parisien :

Dans le cadre de l'organisation des activités, l'attention des partenaires est appelée sur les contraintes de déplacement liées à la géographie parisienne et l'effectif important de jeunes accueillis.

ACADEMIE DE CRETEIL

Seine et Marne - 77

- Les projets proposés doivent veiller à s'inscrire dans la transversalité des thématiques développées dans le cahier des charges et devront s'inscrire dans une logique de mise en place partenariale avec les autres projets retenus.
- Les projets proposés doivent veiller à s'inscrire dans le cadre de la découverte et la valorisation du patrimoine naturel et culturel dans la proximité géographique du lieu de séjour de cohésion.

Seine Saint Denis - 93

Une attention particulière sera portée sur :

- le développement durable dans toutes ses dimensions ;
- la mise en place d'activités physiques et sportives permettant d'appréhender des thématiques transversales telles que la mixité, l'inclusion, les stéréotypes, les discriminations, les violences sexuelles, la santé

Les propositions doivent s'inscrire dans une démarche active d'éducation aux valeurs de la République et de cohésion sociale.

Val de Marne - 94

Une attention particulière sera portée par les projets de modules dans les thématiques du SNU par des associations locales ayant déjà démontré de compétences en matière éducatives et particulièrement sur la tranche d'âge "adolescents".

ACADEMIE DE VERSAILLES

Yvelines - 78

Si les conditions sanitaires le permettent, près de 300 volontaires seront attendus pour le séjour de cohésion organisé cette année sous tente au centre d'activité des scouts et guides de France de Jambville.

Les activités proposées respecteront l'une des 7 thématiques du SNU et tiendront compte d'une thématique générale qui ira dans le sens de la découverte de la nature et du développement durable, à cause de la proximité du parc naturel régional du Vexin français, et favorisera les activités de plein air à cause de la crise sanitaire.

La découverte du département, en particulier à travers son patrimoine industriel, culturel, naturel et sportif, dans la perspective des JOP 2024 pourrait être un plus.

Essonne - 91

Le département de l'Essonne accueillera 168 volontaires répartis sur deux sites situés à 10 kms l'un de l'autre :

L'île de Loisirs d'Etampes et le centre Mione du domaine de Chamarande. Les activités proposées devront pouvoir s'adapter à ces deux lieux et concerner l'ensemble de la cohorte.

Hauts de Seine- 92

- *Multisites : lycée La Salle Passy Buzenval à Rueil-Malmaison et le CREPS d'Ile-de-France à Chatenay-Malabry ;*
- *Tous deux équipés d'installations sportives sur place ;*
- *Espace vert pour le CREPS avec proximité à pieds du parc de la Vallée-aux-loups ;*
- *Accès direct à la forêt de St Cucufa pour le lycée.*

Enfin, une attention particulière sera portée aux projets en lien avec la solidarité, l'entraide, le devoir de mémoire et la découverte du patrimoine culturel du département.

Val d'Oise - 95

Accueil de 250 jeunes dans un internat d'un établissement privé sous contrat, mise à disposition d'un grand parc, d'un gymnase, de salles de classe et d'un auditorium (400 places) pour les activités.

Une attention spécifique sera portée sur les projets de solidarité mais nous sommes ouverts à tous projets avec deux points de vigilance :

1. être bien relié à une des 7 thématiques

2. être sur une pédagogie de l'action. Adopter un format sur le modèle suivant : une courte présentation de l'organisation et de sa mission, puis une mise en activité des jeunes à l'intérieur ou à l'extérieur du centre >> par exemple une sorte de mini MIG.

Projets multi-départementaux et / ou régionaux

Des projets d'intervention peuvent être proposés sur plusieurs départements. Ils sont dans ce cas étudiés au sein de chaque équipe projet départementale, en lien avec la DRAJES.

DESCRIPTION DES ACTIONS ET/OU PROJETS 2021

1. CALENDRIER DES ACTIONS ET/OU PROJETS

Les actions faisant l'objet de la demande de subvention doivent être réalisées pendant le séjour de cohésion du SNU 2021. En cas d'impossibilité de les mener à bien en totalité sur l'année 2021, notamment en raison du contexte sanitaire, un report ne pourra pas être autorisé. Une demande de reversement pourra être demandée à la structure bénéficiaire de la subvention.

2. DESCRIPTION ET PRIORISATION

Chaque projet doit être décrit de manière précise.

La demande devra présenter :

- l'intérêt de l'action pour le séjour
- les objectifs poursuivis par l'action
- la qualité et la cohérence du projet, les contenus de l'action
- les publics auxquels elle s'adresse.

Les intitulés des projets doivent être **explicites et concis**.

MODALITES DE FINANCEMENT 2021

Des sources de financement complémentaires pourront provenir de fonds publics ou privés, d'origine nationale ou internationale, ou de l'association elle-même.

Le bénévolat peut être pris en compte dans le taux des ressources privées dès lors qu'il aura fait l'objet en amont d'une valorisation réglementaire dans les documents comptables, et approuvés, que produit l'association. Son inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur les contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables dans ses documents comptables et comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe explicative).

Des guides « Bénévolat reconnaître les compétences » sont téléchargeables sur les liens suivants :

<http://www.associations.gouv.fr/975-la-valorisation-comptable-du.html> et

<http://www.associations.gouv.fr/1067-la-valorisation-comptable-du.html>

En cas de financement en 2021, un compte-rendu financier d'emploi de la subvention devra être obligatoirement établi **au plus tard le 30 juin 2022**. Ce compte-rendu financier « **CERFA 15059*01 Associations- Compte-rendu financier de subvention** » doit être téléchargé et télé-versé dans Le Compte Asso. Il sera accompagné du dernier rapport d'activité approuvé et des derniers comptes annuels approuvés de l'association.

Les associations doivent conserver, pendant au moins cinq ans à compter de la notification de la subvention, toutes les pièces permettant le contrôle par les services de l'Etat des actions réalisées.

L'appel à projet est ouvert du 9 avril au 3 mai 2021 à midi.

Les dépôts s'effectuent par l'intermédiaire d'une procédure dématérialisée : « Le Compte Asso ». Le télé-service « Le Compte Asso » est une version dématérialisée du Cerfa classique de demande de subvention.

Les demandes sont étudiées par le DSDEN (SDJES) du département pour lequel la structure positionne son action et par la DRAJES Île-de-France pour les dossiers interdépartementaux et/ou régionaux.

Pour le présent appel à projet, dans « Le Compte Asso », pour permettre un envoi des dossiers au bon destinataire, un numéro est attribué en fonction du département où la demande sera étudiée (cf. page 9).

Création d'un compte – demande de subvention

Toutes les informations concernant ce télé-service, sont consultables sur le site « association.gouv.fr » sur le lien suivant : <https://associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Important : Il est nécessaire d'utiliser la dernière version des navigateurs Firefox, Google Chrome ou Opera. Il est particulièrement conseillé de visionner les tutoriels avant d'utiliser le service.

I. CREER SON COMPTE

L'URL pour accéder au compte asso est :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

sur le lien suivant, un tutoriel décrit la procédure à suivre :

<https://associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Pré-requis : pour créer un compte, il est indispensable d'être en possession d'un n° de SIREN et un n° RNA ayant le format W000000000. En l'absence de ces informations, le compte ne pourra pas être créé.

Nota 1 : le compte ne se crée pas au nom de l'association, mais au nom de la personne en responsabilité d'ouvrir un compte pour des demandes de subvention.

Nota 2 : pour l'adresse mail de la personne ouvrant le compte, qui sera la boîte mail de liaison pour les transmissions d'information, il est recommandé de donner une adresse générique plutôt que l'adresse mail personnel de la personne ouvrant le compte.

- Indiquer un nom, prénom, et mot de passe.
- Puis cliquer sur « créer ce compte »

Une foire aux questions (FAQ) et une assistance sont disponibles sur la page d'ouverture de compte.

Après création du compte, l'association reçoit un courriel sous 24h de confirmation d'ouverture.

Ce mail contient un lien d'activation.

Pour les associations structurées en établissements, l'ajout des établissements secondaires s'effectue après réception du courriel d'activation.

Une fois le compte de l'association créé dans Le Compte Asso, les identifiants pour se re-connecter sont l'adresse de messagerie et le mot de passe.

Avant de demander une subvention, il est impératif de compléter les informations administratives.

2. DEMANDE DE SUBVENTION

Sur le lien suivant, un tutoriel décrit la procédure à suivre :

<https://associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

- Cliquer ensuite sur « Le Compte Asso », pour saisir votre demande de subvention.
- Cliquer sur « saisir une subvention » et suivre les différentes étapes de saisie.

Au début, de la demande de subvention, les champs obligatoires à remplir sont rappelés (Informations administratives de l'association à vérifier et à compléter si nécessaire)

Le processus s'effectue en 5 étapes :

1. Sélection de la subvention demandée par rapport au département dans lequel est situé le siège de l'association, à l'aide **du numéro de la fiche de l'appel à projet** :

*Code de la fiche correspondant au département de Paris : **2581***

*Code de la fiche correspondant au département de Seine et Marne : **2582***

*Code de la fiche correspondant au département des Yvelines : **2583***

*Code de la fiche correspondant au département de l'Essonne : **2584***

*Code de la fiche correspondant au département des Hauts-de-Seine : **2585***

*Code de la fiche correspondant au département de la Seine-Saint-Denis : **2586***

*Code de la fiche correspondant au département du Val-de-Marne : **2587***

*Code de la fiche correspondant au département du Val-d'Oise : **2588***

*Code de la fiche correspondant de la DRAJES (Projets multi départementaux et régionaux) : **2589***

2. Sélection du demandeur (personne morale) et déclaration du représentant légal et de la personne chargée du dossier.

3. Pièces justificatives (statuts, liste de dirigeants, budget prévisionnel de la structure et de l'action, derniers comptes annuels approuvés, bilan financier, rapport d'activité, RIB) – au besoin les documents télé-versés seront zippés (*maximum : 10 méga par document*).

Les annexes seront à transmettre via l'onglet « Autre » du volet « Les documents spécifiques au dossier ».

4. Description du projet : il est nécessaire de l'exposer de manière détaillée et claire.

5. Attestation et soumission à signer.

IMPORTANT : Penser à **ENREGISTRER** régulièrement à chaque étape (la durée de saisie est d'une demi-heure, dans l'hypothèse où vous saisissez votre demande en plusieurs fois).

A l'issue de l'étape 5, [après avoir bien revérifier toutes les données](#), cliquer sur « **transmettre** » pour envoyer votre demande au service instructeur (en lien avec le n° de code de la fiche sélectionnée). **Après ce clic, la demande n'est plus modifiable.**

PROCEDURE D'INSTRUCTION

L'attribution d'une subvention ne constitue pas un droit. Une subvention est par nature discrétionnaire. Il appartient à l'Administration d'apprécier la recevabilité et la pertinence des justifications apportées et celle-ci peut ne retenir qu'une partie des demandes.

Les dossiers de subvention feront l'objet d'une part, d'une instruction technique (détermination de la recevabilité) et, d'autre part, d'une expertise des demandes par les services de l'Etat.

Annexe 1 :

Lieux et capacité d'accueil des 13 centres de séjours départementaux retenus

N° de DPT	Nom du centre	Adresse
75	<ul style="list-style-type: none"> - Centre international de séjour de Paris (CISP) KELLERMANN - Centre international de séjour de Paris (CISP) RAVEL <p style="text-align: center;">(multisite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 17 boulevard Kellermann, 75 013 Paris - 6 avenue Maurice Ravel, 75 012 Paris
	Meininger Hôtel Paris Porte de Vincennes	37 Boulevard Carnot, 75 012 Paris
77	Internat d'excellence de Sourdun	100 rue de Paris, 77 171 Sourdun
78	Centre d'activités - Château de Jambville	5 route de la Croix Riblet, 78 490 Jambville
91	<ul style="list-style-type: none"> - Île de Loisirs d'Étampes - Centre Auguste Mione 	<ul style="list-style-type: none"> - 5 avenue Charles de Gaulle, 91 150 Etampes - 38 rue du Commandant Arnoux 91730 Chamarande
92	CREPS d'Ile-de-France	1 rue du Docteur Le Savoureux, 92 290 Châtenay-Malabry
	Lycée La Salle-Passy-Buzenval	50 Avenue Otis Mygatt, 92 500 Rueil-Malmaison
93	Lycée Fénelon de Vaujours	1, rue de Montauban, 93 410 Vaujours
94	<ul style="list-style-type: none"> - Centre PEP Paris-Mandres - Site du Bois d'Auteuil - Domaine de Grosbois <p style="text-align: center;">(multisite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 Rue du 8 Mai 1945, 94 520 Mandre-les-Roses - 1 rue du bois d'Auteuil , 94 440 Villecresnes - 46 avenue de Grosbois, 94 440 Marolles-en-Brie
95	Lycée Saint-Martin de France	1 avenue de Verdun, 95300 Pontoise

Annexe 2 :
Coordonnées des chefs de projet départementaux

Département	Chef de projet	Structure	Adresses mails
ACADEMIE DE CRETEIL			
<u>77</u>	Nadia ARAUJO	Cheffe de pôle JES- SDJES	nadia.araujo@seine-et-marne.gouv.fr arnaud.foray@seine-et-marne.gouv.fr roger.chassat@seine-et-marne.gouv.fr
<u>93</u>	Perrine FUCHS	Cheffe de pôle jeunesse - SDJES	perrine.fuchs@ac-creteil.fr damien.remont@ac-creteil.fr
<u>94</u>	Antoine ARKI	Chef de pôle JES - SDJES	antoine.arki@val-de-marne.gouv.fr jeremy.bury@val-de-marne.gouv.fr
ACADEMIE DE VERSAILLES			
<u>78</u>	Constance STOYANOV	Cheffe de pôle adjointe JES- SDJES	constance.Stoyanov@ac-versailles.fr
<u>91</u>	Olivier DELMAS	DAASEN - DSDEN	olivier.delmas@ac-versailles.fr loic.bourdin@ac-versailles.fr helene.garcia-leveque@ac-versailles.fr: natacha.noguera@ac-versailles.fr: philippe.schwartz@essonne.gouv.fr
<u>92</u>	Dominique TERRIEN	DAASEN - DSDEN	dominique.terrien@ac-versailles.fr sarah.Thomassin@ac-versailles.fr Emilie.Gonzalez2@ac-versailles.fr
<u>95</u>	François-Sébastien DEMORGON	DAASEN - DSDEN	francois-sebastien.demorgon@ac-versailles.fr
ACADEMIE DE PARIS			
<u>75</u>	Saida BELAID	SDJES 75	sdjes-snu@ac-paris.fr